INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 16 novembre 2021**

* En octobre 2021, l’indice des prix à la consommation a augmenté de 0,4 % sur un mois en France, après −0,2 % en septembre, selon la nouvelle estimation de l'Insee. Sur un an, les prix à la consommation ont progressé de 2,6 %, après +2,2 % en septembre. Cette hausse de l’inflation résulte d’une accélération des prix de l’énergie (+20,2 % après +14,9 %) et des services (+1,8 % après +1,4 %). L’inflation sous-jacente augmente en octobre, à +1,4 % sur un an, après +1,3 % en septembre.
* L'indice des prix à la consommation harmonisé, qui permet la comparaison avec les autres pays européens, croît de 0,4 % sur un mois, après −0,2 % le mois précédent. Sur un an, il augmente de 3,2 %, après +2,7 % en septembre et est conforme aux attentes.
* La croissance en zone euro s'est établie à 2,2% au troisième trimestre 2021 par rapport au deuxième, selon la seconde estimation d'Eurostat, soit parfaitement en ligne avec les attentes du marché. Elle était de 2,1% au trimestre précédent. En données annualisées, la croissance est de 3,7%, contre 14,2% au second trimestre.

**SOCIETES**

* Bouygues est tombé à la dernière place du CAC 40 avec un repli de 1,82% à 32,43 euros, dans le sillage de résultats trimestriels qui ne semblent pas convaincre les investisseurs. Après un premier semestre solide, porté par un effet de base favorable (chute de l'activité début 2020 en lien avec la pandémie), le conglomérat du BTP et des médias a tout juste dépassé les attentes au troisième trimestre: son résultat opérationnel courant (ROC) a ainsi atteint 670 millions d'euros, en recul de 17,6% sur un an.

 Bouygues a dévoilé des résultats neuf mois en progression, en ligne avec leur niveau d'avant-crise. Le résultat net part du Groupe s'établit à 807 millions d'euros, en repli de 4,8% par rapport à 2019. Il intègre notamment une contribution d'Alstom de 219 millions (contre 238 millions sur la même période en 2019). Le résultat opérationnel courant s'établit à 1,141 milliard, en progression de 23 millions par rapport aux neuf premiers mois 2019, grâce à l'amélioration de la profitabilité de TF1 et Colas, et à la hausse des volumes et des ABPU chez Bouygues Telecom.

* Kering gagne 2,9% à 701 euros soutenu par les perspectives prometteuses de sa marque phare Gucci (environ 80% de ses bénéfices).

L'enseigne florentine devrait bénéficier du lancement fin septembre de la nouvelle collection Aria et d'autres événements marketing (collection capsule pour les 100 ans de la marque, pop-up stores, partenariat avec Balenciaga etc.) Le groupe pourrait également bénéficier du film "House of Gucci" de Ridley Scott. Par ailleurs, les autres marques comme Yves Saint-Laurent, Bottega Veneta et Balenciaga se portent très bien.

* Europcar Mobility Group progresse de 0,35% à 0,5150 euro l’action sur la place de Paris. Si le spécialiste de la location de véhicules a relevé ses objectifs annuels en termes d’Ebitda corporate (un indicateur clef), il s’attend à « quelques vents contraires en 2022 par rapport à sa trajectoire de reprise initiale ».

Le groupe dit bénéficier actuellement d'un environnement de pricing positif à court terme, en raison des effets combinés d'un rebond de la demande de ses clients après les confinements et d'un niveau de flotte contraint, lié à la pénurie de semi-conducteurs.

De ce fait, le spécialiste de la location de véhicules dit avoir signé un mois d'octobre supérieur aux attentes et anticipe que cette tendance d'activité robuste devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Cependant, concernant sa trajectoire à moyen terme, Europcar anticipe une augmentation du coût unitaire de la flotte et de la consommation de trésorerie, compte-tenu de la recherche de sources alternatives de véhicules.

* Pour sa première publication de résultats depuis son introduction en Bourse à la mi-octobre, OVHcloud a dévoilé des ventes annuelles dans le haut de sa fourchette d’objectifs et prévoit de réitérer cette performance sur le nouvel exercice. En Bourse, l’action du spécialiste européen du cloud a progressé de 4,93% à 21,30 euros, sachant que la société était entrée en Bourse à 18,50 euros.

Sur l'exercice 2021, clos fin août, OVHcloud a essuyé une perte nette de 32 millions d'euros, contre une perte de 11 millions d'euros pour l'exercice 2020. Cette dégradation de la dernière ligne du compte de résultat reflète l'impact de l'incident de Strasbourg et des coûts exceptionnels liés à l'introduction en Bourse pour un montant total avant impôt de 63 millions d'euros.

* Dans le cadre du processus d'adossement, Pierre & Vacances a reçu une offre ferme émanant d'investisseurs, dont certains sont par ailleurs créanciers du groupe. Cette offre, actuellement en cours de discussion, demeure notamment soumise à l'accord des créanciers financiers sur le schéma envisagé. Les discussions se poursuivent parallèlement avec d'autres candidats.

Dans le cadre de l'exécution des accords relatifs à la mise en place du nouveau financement conclu le 19 juin 2021, deux protocoles de conciliation ont été signés sous l'égide des conciliateurs et du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI).

**ANALYSES**

* C'est l'un des étages de la fusée imaginée par Bercy pour faire redécoller l'économie française fragilisée par la crise du Covid-19. Des PME et ETI en recherche de financements devraient bientôt pouvoir émettre des « obligations relance » après qu'une vingtaine d'assureurs, la Caisse des Dépôts et des fonds d'investissement ont doté ce dispositif de 1,7 milliard d'euros.

Ces obligations « permettront à nos entreprises de consolider leur bilan pour se projeter vers l'avenir et financer leur croissance de demain », s'est félicité mardi le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire.

« Je suis convaincue que les 'obligations relance' seront pour de nombreuses entreprises une réelle opportunité pour recruter et investir dans leur développement », a ajouté Florence Lustman, présidente de la Fédération française de l'assurance (FFA).

La création de ces outils avait été annoncée par le gouvernement en mars 2021. Bercy espérait à l’époque injecter 20 milliards d’euros dans l'économie, en poussant le secteur financier à proposer aux entreprises des financements nouveaux : des prêts participatifs relance (PPR) et des obligations relance.

Pour ces deux dispositifs, beaucoup plus ciblés que les prêts garantis par l'Etat (PGE) massivement distribués pendant la crise, le principe est le même : les investisseurs institutionnels et en particulier les assureurs ont été appelés à investir dans un fonds, contenant les PPR ou les obligations et bénéficiant d'une garantie de l'Etat à hauteur de 30 %.

A l'époque de la présentation de ce système, l'idée circulait de déployer 14 milliards d'euros via les prêts participatifs et 6 milliards d'euros via les obligations relance. Depuis, les prêts participatifs ont été lancés, grâce à une mise de 11 milliards d’euros des assureurs. Mais ils ont connu des débuts poussifs.

De quoi inciter les assureurs à la prudence avant de miser sur les obligations relance. Déjà cet été, les parties prenantes s’attendaient à ce que les assureurs investissent seulement 3 milliards d’euros dans ces obligations à 8 ans remboursables à leur terme.

La dotation de 1,7 milliard d'euros finalement actée comprend, en sus des fonds de 19 assureurs et de la Caisse des Dépôts, l'apport marginal des sociétés de gestion sélectionnés pour participer au dispositif (comme Amundi, Eurazeo, Eiffel, Tikehau).

Cet apport est conçu pour garantir un alignement d'intérêt entre les gérants, qui vont sélectionner les entreprises bénéficiaires des obligations et les assureurs qui ont investi.

Pas question en tous les cas pour les assureurs de parler de contribution a minima. « Je note que 1,7 milliard d'euros représente 20 % de financement par le marché en plus pour les entreprises », défend Franck Le Vallois, directeur général de la FFA. Les obligations relance visent « plusieurs centaines d'ETI et de PME de taille plus importante que celles qui peuvent être financées par les prêts participatifs », ajoute le représentant des assureurs.

« Les obligations relance sont assez similaires aux prêts participatifs, mais elles répondent à un besoin pour des entreprises assez sophistiquées, fragilisées par la crise et qui sont capables de gérer leurs questions de financement en direct, précise de son côté Antoine Maspétiol, managing director chez Eiffel. Les critères d'investissements sont aussi un peu plus souples. »

Les tickets seront de 2 à 100 millions d'euros et doivent permettre aux entreprises d'accéder à des fonds pour un taux compris entre 5 % et 7 %. Et ce, sans impact sur leur capital et leur gouvernance. Car contrairement à ce qui avait été imaginé un temps par les fonds de capital-investissement, défendus par l'association France Invest, il s'agit de dette subordonnée et non pas d'obligations à bons de souscriptions d'actions.

Les investisseurs pourraient espérer jusqu'à 2,9 % de rendement, selon plusieurs sources mais le chiffre est qualifié de «surestimé» côté assureurs.

Les sociétés de gestion devraient avoir dix-huit mois de plus que prévu, soit jusqu'à fin 2023, pour mettre en place ces financements.

**L’AGENDA DU 17 novembre 2021**

**11h00 en zone euro**

Inflation (définitive) d'octobre

**14h30 aux Etats-Unis**

Permis de construire et mises en chantier d'octobre

**16h30 aux Etats-Unis**

Stocks hebdomadaires de pétrole brut